N° 3471 — 9e Année — CINQ CENTIMES — Vendredi 17 Décembre 1897

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an 24 francs.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

Nous publierons dans quelques jours un nouveau roman :

LE NAUFRAGÉ

Par HENRY HAZART

On retrouvera, dans cet ouvrage, les qualités qui distinguent l'auteur du *Mystère de Montes*, du *Billet vengeur*, de l'*Homme aux 600,000 francs*, de *Trente ans ou la Vie d'un Joueur*, et de tant d'autres œuvres, que le succès a rendues populaires par le feuilleton et la livraison illustrée.

Nul, mieux qu'**Henry HAZART**, ne sait présenter et développer une action poignante et mystérieuse, qui ne soit point basée sur des situations banales.

Ayant dirigé durant plusieurs années le service de reportage d'un important journal parisien, il a eu l'occasion de mettre à profit ses dons de puissant observateur.

Il en est sorti romancier de premier ordre, et nous ne saurions mieux le prouver qu'en disant qu'il a été le seul collaborateur de Jules Mary.

LE NAUFRAGÉ

captivera le lecteur d'un bout à l'autre. Il le conduira, sans une défaillance, vers un dénouement des plus dramatiques que nous connaissions.

Propagande cléricale

L'approche des élections met en rumeur la ruche cléricale et ce n'est pas seulement dans les congrès catholiques que cette action se manifeste, c'est un peu partout, du Nord au Midi de la France.

Le Petit Méridional nous révèle qu'une feuille appelée la *Croix des Comités* contient un questionnaire très curieux envoyé à tous les militants du parti et particulièrement à tous les « chevaliers de la Croix ».

Le questionnaire dont il s'agit se présente sous la forme d'une double feuille et contient deux colonnes par page, l'une pour les questions, l'autre pour les réponses.

Voici quelques échantillons des questions :

« Quels sont les Congrès ou réunions que vous avez tenus cette année ? et quels en ont été les résultats : 1° Pour la diffusion de la *Croix*; 2° pour l'organisation électorale ?

Quels sont les hommes ou *les groupements* qui dirigent l'action politique des honnêtes gens dans votre département, et êtes-vous en relations avec eux ?

Quel sera le candidat des catholiques ou le candidat appuyé par eux aux prochaines élections ? A-t-il des chances ?

Quels seront les autres candidats ?

De quelles ressources disposerez-vous pour les frais des prochaines élections ?

Avez-vous ouvert une souscription par le voie *des journaux, par circulaires* ou *par lettres* ou démarches personnelles ?

Sur quelles associations d'hommes, de dames, de jeunes gens pouvez-vous compter, soit pour la diffusion de la bonne presse, soit pour la prière, soit pour l'action électorale ?

Cette inquisition policière montre que le clergé a définitivement quitté la neutralité qui incombait à sa mission et à son caractère, pour se jeter dans la bataille électorale.

Il y a mieux. On ne se contente plus de faire appel aux catholiques militants, on s'adresse également aux femmes et on leur demande de coopérer à la *diffusion de la bonne presse !*

Jamais le cléricalisme n'avait encore été mis à une pareille épreuve.

Le clergé en est à demander que les femmes se fassent les auxiliaires des politiciens catholiques et il réclame leur concours pour aider à « la diffusion de la bonne presse », c'est-à-dire à la propagande de la *Croix*, du *Peuple français*, du *Pèlerin*, de la *Semaine religieuse*, etc.

Que nous voici loin du prêtre cantonné dans son église et s'occupant exclusivement de sa mission, qui consiste à répandre et à commenter la morale des évangiles, à propager et à faire aimer la religion qu'il enseigne !!!

Aujourd'hui, bon nombre de nos curés prennent des allures à la Goudy et se campent en hâbleliers.

Jésus-Christ disparaît devant les élections.

Il ne s'agit plus de commenter St-Luc ou Saint-Jean, St-Mathieu ou St-Paul.

Les *synoptiques* passent au second plan.

La soutane du prêtre ne recouvre plus un prêtre, mais un agent politique actif, remuant, et ayant à côté de son action personnelle, la mission d'espionner ses paroissiens et de renseigner la *Croix des Comités*; c'est-à-dire la formidable organisation qui a son siège rue François Ier, à Paris, — sur la situation électorale de la commune ou de la région.

Jamais le parti clérical ne s'est tant agité; jamais les ecclésiastiques ne se sont jetés dans l'arène politique avec plus d'entrain.

Que nous ménage tout cela ?

Nous l'ignorons, mais il nous semble bien que cette agitation ne produira pas les fruits qu'en attendent ses auteurs.

Au Vatican, on a laissé se déchaîner le torrent et maintenant que les positions paraissent être prises, on recule doucement.

On prescrit aux évêques de laisser la direction de l'action « aux chefs laïques de l'ancienne fédération constituée entre les groupes catholiques ».

C'est de l'hypocrisie, mais c'est, en même temps, une tactique habile.

Le bas clergé qui, par les encouragements reçus de ses chefs, s'est lancé dans les aventures, ne semble pas prêt à suivre les évêques dans leur prudente attitude de retraite.

Et du reste, ces derniers n'ont rien prescrit, rien indiqué, rien fait pour endiguer ce qu'ils ont déchaîné.

Ils se lavent les mains de ce qui arrivera, manifestation facile imitée de Ponce Pilate.

Et pendant que cette agitation de soutanes se produit, l'abbé Garnier qui ne perd jamais la carte, inonde la région du Nord de prospectus étranges.

Il fait appel aux catholiques, ou plutôt à la bourse des catholiques, leur déclarant qu'il n'a d'autre but que d'essayer de faire pénétrer l'évangile dans les milieux où l'on n'entend que « le blasphème et le mensonge. »

Il demande la collaboration de toutes les bonnes volontés en indiquant que cette collaboration peut prendre deux formes : le dévouement personnel et les subventions pécuniaires.

Puis, pour bien indiquer qu'il ne se contente pas de la première de ces formules, il ajoute :

« J'ose en terminant, solliciter *votre concours pécuniaire le plus généreux*. Vous trouverez inclus un bulletin de souscription que je vous conjure de me retourner signé avec *votre aumône*. »

Et il ne faudrait pas croire que l'abbé sollicite ces secours pécuniaires pour des œuvres purement religieuses, il en précise le caractère afin que nul n'en ignore :

« Je me permets donc de solliciter votre souscription en faisant un pressant appel à votre générosité. Outre que votre aumône m'aidera au développement des Œuvres charitables dirigées à secourir les malheureux, elle contribuera à *préparer le terrain sur lequel il est nécessaire que se groupent les catholiques en vue des élections de mai 1898 : le terrain religieux*.

C'est sur ce terrain seulement que les honnêtes gens de tous les partis peuvent se rencontrer. Car il s'agira non pas de constituer, mais de réformer.

En réalité, c'est la propagande en vue de constituer une caisse électorale.

Voilà la neutralité politique de l'Eglise !

Il y a également lieu de remarquer que les bulletins de souscription qui font appel à un *versement annuel pendant cinq ans* (excusez du peu), porte ce petit supplément :

« — Je désire l'envoi gratuit pendant trois mois du *Peuple Français* »

Cette petite addition n'a l'air de rien et elle est pourtant la partie principale du prospectus.

En faisant souscrire au profit des *œuvres dirigées par l'abbé Garnier* (cette formule figure au bulletin de souscription), il est évident que le *Peuple français* étant l'œuvre principale de cet abbé roublard, les espèces monnayées doivent servir tout d'abord à solder l'abonnement gratuit.

Car enfin, l'abbé ne paye pas ses rédacteurs et ses ouvriers avec des indulgences.

Il lui faut nécessairement prendre dans les ressources mises à sa disposition par les souscripteurs — à qui le royaume des cieux est promis — l'argent nécessaire pour solder les dépenses d'une des œuvres qu'il dirige.

En tout cas, le procédé est assez malin car l'abbé resteraît dans les limites de la formule du bulletin de souscription en versant, si bon lui semble, tout ce qu'il reçoit, dans la caisse du *Peuple Français*.

En attendant, l'abonnement gratuit plane au-dessus de la petite opération et lui donne un caractère tout à fait joyeux.

« La diffusion de la bonne presse » se faisant gratuitement, quel comble ! et quelle nouveauté !!!

Ce qu'il y a toutefois à déduire de ce qui se passe c'est que le parti clérical, énergiquement soutenu par le monde ecclésiastique, se prépare aux élections prochaines par une propagande des plus variées et des plus actives.

Nous l'avons dit hier, nous le prouvons aujourd'hui, nous le démontrerons de nouveau demain ; ce ne sera pas notre faute si le parti républicain ne tient pas compte de tous les agissements qu'il connaît à présent et qui se produisent, d'une façon continue, autour de lui et contre lui.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

L'élection sénatoriale des Ardennes

Paris, 15 décembre. — Une élection sénatoriale aura lieu dans les Ardennes, le 6 février 1898, pour le siège vacant par suite du décès de M. Drumel.

AU JOUR LE JOUR

Le Roi des Gobeurs

Sous ce titre, M. Yves Guyot trace de M. Henri Rochefort l'amusant portrait suivant, à propos de la version fantastique donnée par l'*Intransigeant* de la trahison de Dreyfus :

Pour beaucoup de gens, M. Rochefort est un sceptique qui s'imagine qu'il émet une pensée quand il prend un mot pour un autre. Ce n'est pas là la caractéristique de M. Henri Rochefort. Il s'est vanté aussi quand un jour il s'est intitulé *le roi des camelots*. En réalité, M. Henri Rochefort est le roi des gobeurs.

Apportez-lui une bonne bourde, à la hauteur de l'intelligence de toutes les dames Pipelet et Cardinal qui commèrent à Paris. Vous pouvez être certain qu'il la fera sienne, la colportera, la répètera, et, non par simple désir de calomnier des adversaires, mais parce qu'il la tiendra pour vraie.

Ce vaudevilliste croit au fond à tous les drames de l'Ambigu et tient pour vrais tous les quiproquos et toutes les invraisemblances auxquels se laissait prendre le gavroche du boulevard du Crime, dont il est un contemporain.

Il a son côté sentimental et cet homme qui n'a cessé de jeter l'injure sur l'armée française, aime le militaire pourvu qu'il se présente sous la *forme d'un tambour-major ou du sous-officier*, ami de la dame de comptoir. De là son admiration pour Boulanger. Il a cru à ce figurant bellâtre et il a été convaincu que le patriotisme consistait à préparer une apothéose de cinq.

Maintenant il continue. Quand M. Mathieu Dreyfus dénonça le commandant Esterhazy, aussitôt, le commandant joueur et Lovelace fut son homme. Il devint pour lui l'incarnation du parfait militaire, et quand on eut publié les lettres adressées à Mme de Boulancy, il fut plusieurs jours à déclarer qu'elles n'existaient pas. Un peu plus, il aurait affirmé qu'elles avaient été écrites par le capitaine Dreyfus.

On l'a vu, depuis un mois, faire de l'antisémitisme presqu'à l'égal de Drumont. M. Henri Rochefort soigne sa clientèle qui n'aime pas les Juifs, au faubourg Saint-Germain et au lac St-Fargeau.

Il affirmait que M. Scheurer-Kestner, en sa qualité de dernier des représentants de l'Alsace-Lorraine en France et de vieux républicain, était un traître, parce qu'ayant la conviction qu'une erreur judiciaire avait été commise, il demandait qu'on examinât la question. Rochefort, en fait de preuves, donnait son affirmation.

Un malin est venu à son secours et lui a fait les révélations d'après lesquelles Dreyfus n'avait point été condamné sur le bordereau, mais sur une pièce secrète.

Ou a lu ce merveilleux récit. Dreyfus, un jour, prend une feuille de papier à lettre, une enveloppe, un timbre de 0.25 et écrit tout simplement à l'empereur d'Allemagne : « Sire, j'ai l'intention de trahir. M'approuvez-vous ? » M. Rochefort ne doute pas un instant que les choses ne se soient passées ainsi, car Dreyfus ne pouvait douter qu'une lettre, jetée ainsi à la poste, ne parvînt directement, dans le plus grand secret, à l'empereur d'Allemagne.

L'empereur d'Allemagne aussitôt écrit à son ambassadeur à Paris, de sa propre main, ce qu'il faut faire pour cet officier de bonne volonté qu'il nomme en toutes lettres.

M. Henri Rochefort a voulu « s'entourer de toutes les garanties possibles avant de livrer ces importantes révélations au public. » Et à qui s'est-il adressé ? « A un attaché militaire étranger ! »

Est-ce un attaché allemand ?

A quelle nationalité appartient cet « attaché militaire étranger » qui inspire tant de confiance à M. Henri Rochefort ?

Peut-il donner son nom, son adresse ? Non. Cet étrange militaire étranger s'invoqué parait un produit de l'imagination du reporter de M. Rochefort ; et il a eu raison de l'inventer, puisque M. Rochefort l'a gobé et essaye de le faire gober à ses lecteurs.

Alors vient le récit : pièces dérobées à l'ambassade, réclamations de l'ambassadeur, restitution des pièces d'abord photographiées. M. Charles Dupuy, alors président du conseil, dément. Le gouvernement dément à son tour ; et M. Henri Rochefort s'écrie triomphant :

— Ces démentis prouvent que l'histoire contée par ce mystérieux attaché militaire étranger est d'autant plus vraie qu'elle est plus invraisemblable.

Ses lecteurs le croient et lui-même est la première dupe des histoires qu'il leur sert. Ce *Ponson du Terrail de la politique* croit à toutes les inventions qui peuvent flatter ses marottes du moment.

Yves GUYOT

Echos et Nouvelles

Une triste fin ! La *Dépêche tunisienne* nous apporte d'Alger une pénible nouvelle.

Un malheureux décienne, rôdait à la plus effroyable misère et vaincu dans la lutte pour la vie, s'est porté trois coups de couteau dans la région du cœur.

Ce désespéré, qui meurt à trente-neuf ans, n'est autre que le fils d'Alfred Assolant, le célèbre romancier auteur des *Aventures merveilleuses du capitaine Corcoran* et de nombreux ouvrages appréciés.

∴

Une statue en coke à Bismarck. — Les partisans de l'ex-chancelier à Kœnigsberg, ont décidé de lui élever une statue en coke. Il pourra chauffer ses membres glacés par l'âge.

∴

Réhabilitation du microbe. — Un rapport fait à la Société anglaise de chimie industrielle dit que le microbe n'est pas l'ennemi de l'homme et que « l'arrosage des feuilles de tabac avec un liquide contenant des cultures de bactéries procure un tabac supérieur. »

∴

Œuvres magistrales grecs ! — On sait que, pendant la durée de la dernière guerre, les Tribunaux sont restés fermés en Grèce.

Juges, avocats et clients avaient autre chose à faire qu'à rendre la justice ou à plaider devant les tribunaux. Mais tout a une fin, même le chômage des tribunaux et il va falloir recueillir les plaignants remis à des huitaines indéfinies.

Naturellement, pendant ce temps de grève forcée, un grand nombre de procès se sont accumulés et attendent maintenant leur tour, et savez-vous quel chiffre montent les procès sur lesquels les juges grecs auront à statuer ? Cent trente mille six cent vingt et un ! tout simplement.

Et probablement il y a ou quelques « accomodements » et quelques « transactions ». Juges un peu sans cela !

∴

Deux cinquantenaires. — A propos du cinquantenaire du général Billot, anniversaire qui amena, comme on sait, un échange de télégrammes entre le général français et le ministre de la guerre de Russie, le *général Vannovsky*, il est assez curieux de faire observer que ce dernier a également passé son cinquantenaire d'entrée au service militaire.

Coïncidence... franco-russe !

∴

Pour deux paires de chaussettes. — Le département de la guerre Nord Amérique vient de nommer une commission d'enquête pour retrouver deux paires de chaussettes qui manquent dans une fourniture récente.

∴

La Nouvelle Zélande socialiste. — Le Parlement de ce pays a voté non-le portant qu'il serait servi une pension de 98 livres sterling (950 fr.) à toute personne honorable de plus de soixante ans, ayant résidé vingt-cinq ans dans la colonie.

∴

Cadeaux à quatre pattes. — On vient de donner au Muséum d'histoire naturelle de Paris deux ours du Tonkin *deux genettes, deux mangoustes, un guib, un paradoxure, deux belettes musquées, deux sarigues et deux gazelles de Palestine.*

∴

Un partisan de l'instruction. — On vient d'inaugurer, à Edinbourg, le grand hall de l'Université construit aux frais de M. W. M. Kwan, qui a dépensé pour cela 115 mille livres, soit 2.775.000 fr.

Nos Dépêches

Par Fil Télégraphique spécial

La Chambre

Séance du 15 décembre

Avant séance

Les Caisses d'épargne

Une centaine de députés, parmi lesquels MM. Maurice Binder, Pissonnier, de la Porte, Passédou, etc., viennent de déposer l'article additionnel suivant à la loi des finances :

« Les caisses d'épargne sont autorisées, sous le contrôle du conseil général, à faire emploi de leurs revenus et bonus annuels pour l'assistance des *vieillards à domicile ou dans les hospices* ».

La Commission du Panama

La Commission du Panama a entendu aujourd'hui M. Barbey, sénateur, qui proteste contre l'insertion de son nom dans le rapport de M. Rouanet.

M. Rouanet reconnaît que M. Barbey n'est le bénéficiaire d'aucun chèque et qu'il n'agit là que d'une erreur matérielle. M. Barbey estime que cette erreur ayant été rectifiée *publiquement par la voie des journaux*, elle constitue un préjudice moral dont il se dispose à demander justice.

La commission décide de maintenir les noms inscrits sur les chèques. M. Vallée, président, a vu, à ce sujet, M. le procureur général, qui lui a annoncé que les chèques sont en ce moment entre les mains du juge d'instruction, M. Lepoittevin.

De son côté le garde des sceaux a informé le président de la commission qu'il ne lui fera voir que les chèques spéciaux aux seuls intéressés ou à la commission sur la demande des intéressés.

La commission reprend ensuite l'examen du rapport Rouanet, qui est l'objet de nombreuses critiques de la part de MM. Gamard, de Lanjuinais et Labarine.

Plusieurs modifications sont décidées.

MM. Vallée, Bouveau, Martin, de Lanjuinais, reprochent à M. Rouanet de grossir le bordereau de Reinach dans le résumé de son rapport intitulé « Reinach et le Panama ».

M. Rouanet dépose alors le bordereau de Reinach que M. Vallée *étrepie avec rancune*.

A la suite de cette discussion il est décidé que M. Rouanet reverra la rédaction du chapitre 4 de son *rapport avec mission de se montrer moins favorable* à M. de Reinach.

Sous réserve de cette modification et de l'audition des personnes qui demanderaient à être entendues, cette partie du rapport est approuvée.

Protestation de M. Delums-Montaud

M. Delums-Montaud vient d'adresser la lettre suivante à M. Vallée, président de la commission du Panama.

Monsieur le Président et cher Collègue,

Je vous serai obligé de bien vouloir soumettre à la commission que vous présidez les observations suivantes :

Dans le rapport de M. Rouanet figure en un tableau mon nom comme ayant bénéficié d'un chèque de M. de Reinach de 6000 fr., à la date du 18 avril 1898. M. de Reinach ne m'a jamais remis ni sommes ni chèques. Je ne m'explique et ne acquitte ni passe à l'ordre d'autre, ni recouvrer par un mode quelconque le chèque dont il s'agit. Cette vérité vous vous sera facile. Le rapport de M. Rouanet au surplus contient une lettre de M. de Reinach à M. de Lesseps à la date du 19 janvier 1892, dix mois après, de laquelle il résulte qu'il avait demandé à M. Floquet, alors président du Conseil, d'intervenir auprès de moi, alors ministre des travaux publics pour la nomination d'une commission chargée de constater l'état des travaux à Panama.

Si j'avais l'obligeance de M. de Reinach il se fut adressé directement à moi. Je refusais d'ailleurs de nommer cette commission.

Veuillez agréer, etc.

DELUNS-MONTAUD

DANS LES COULOIRS

L'enquête sur le Panama, que le fameux voyage en Angleterre avait reléguée dans le quinquagésime dessous, a brusquement repris place au premier rang de l'actualité. Déjà, la publication anticipée du rapport Rouanet et les révélations que cette publication a provoquées, avait ramené l'attention sur les travaux des commissaires enquêteurs, lorsque la démission collective de la minorité, qui a marqué la fin de la journée d'hier, a remis cette interminable affaire tout à fait à la mode.

Cet incident, qui peut avoir au point de vue parlementaire des conséquences assez inattendues, détrayait aujourd'hui toutes les conversations de couloirs.

Il va falloir, en effet, remplacer les démissionnaires et il est impossible de prévoir quelles modifications ce remplacement fera subir à la composition de la commission.

Suivant les uns, tous les démissionnaires se représenteraient dans leur bureau et leur réélection constituerait une sorte de protestation contre la décision qui a provoqué la retraite en masse de la minorité.

Selon les autres, au contraire, les modérés ne présenteraient aucun candidat et laisseraient la majorité de la commission, composée seule son œuvre et en assumer toute la responsabilité. Ce sont là, jusqu'ici des simples bruits et les ministériels n'ont pas encore arrêté la conduite à tenir à cet égard.

La séance

La séance est ouverte à une heure 20, sous la présidence de M. Brisson, président.

La sécurité des garçons de recettes

M. Coutant. — J'ai l'honneur de déposer une proposition de loi interdisant aux établissements financiers de faire recevoir dans la même journée une ou plusieurs sommes faisant un total de plus de cinq mille francs par moins de deux employés, sous peine d'amende et de prison. Je demande l'urgence.

M. Milliard. — Cette proposition introduit dans le code pénal un nouveau délit qui ne se rencontre dans aucune législation. L'urgence ne s'impose pas.

Après quelques mots de M. Coutant, qui renonce à l'urgence, la proposition est renvoyée à la commission du travail.

L'inscription maritime

La Chambre adopte ensuite, après urgence déclarée, la proposition de loi de M. Armez, ayant pour objet d'ajouter un paragraphe additionnel à la loi du 24 décembre 1896 sur l'inscription maritime.

Le Budget des Travaux Publics

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des travaux publics.

Une très longue discussion s'engage autour d'un amendement de M. Georges Berry qui, sur le chapitre 18, demande une augmentation de 65.000 fr. pour accroître les frais de tournée des contrôleurs comptables et du travail.

M. de Lasteyrie, rapporteur, combat l'amendement, ainsi que celui de M. Millerand, tendant à modifier ainsi l'intitulé du chapitre : « Frais fixes de tournées et de bureau des contrôleurs ».

M. Bourrat. — Ce sont les ingénieurs qui ne veulent pas que les contrôleurs exercent leur contrôle. Le rôle de ceux-ci cependant est des plus utiles.

M. Guillain. — Au fond, on veut insinuer que les comptes des Compagnies sont peu sincères et mal contrôlés. Ces assertions sont absolument inexactes.

Les amendements de MM. Berry et Millerand, combattus par la commission et le gouvernement, sont repoussés par 311 voix contre 214.

Les chapitres 18 et 19 sont adoptés.

Les Caisses de secours des mineurs

Sur le chapitre 20 (Frais généraux du service de surveillance des mines, minières, carrières et appareils à vapeur) M. Charpent-ier appelle l'attention du ministre sur l'application de la loi du 29 juin 1894 relative aux caisses de retraite et de secours des ouvriers mineurs et à la distribution aux ouvriers intéressés les livrets qui devaient leur assurer les versements. (Très bien à gauche).

M. Turrel. — La proposition de M. Charpentier constitue une modification à la loi ; la commission des travaux est saisie de modifications analogues; elle seule est *compétente et ne peut, en outre, se prendre* l'engagement d'examiner la question dans le sens indiqué.

M. Charpentier. — Je prends acte des déclarations de M. le Ministre.

Le chapitre 20 est adopté.

Les délégués mineurs

Sur le chapitre 21 (Indemnites aux délégués à la sécurité des ouvriers mineurs) un échange d'explications a lieu entre M. Turrel et M. Dejeante au sujet d'une promesse qui aurait été faite par le Ministre au cours d'une interpellation de rouvoyer deux ingénieurs.

Le chapitre 21 est adopté.

Les chapitres 22 à 32 sont adoptés.

Le canal du Nord

Sur le chapitre 33, ports maritimes, travaux ordinaires, M. Basly présente des observations relativement aux canaux du Nord.

Le commissaire du gouvernement directeur de la navigation répond. La création du canal du Nord coûterait 40.000.000. Le moyen d'améliorer la *situation serait de doubler les écluses de St-Quentin*. Les devis sont prêts et le projet des travaux sera très prochainement déposé sur le bureau de la Chambre.

Quant au canal du Nord, il faut que les intéressés contribuent à la dépense, mais jusqu'à présent ces pourparlers n'ont pas abouti.

Les chapitres 33 à 48 — phares, matériel des mines, annuites diverses — sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 heures 25.

Physionomie de la Séance

L'assassinat du malheureux garçon de recettes estourbi par le couple Carrara, qui émeut si vivement l'opinion publique, semble avoir troublé tout particulièrement M. Coutant. Le député socialiste de la Seine représente d'ailleurs au Palais-Bourbon la circonscription de la banlieue parisienne dans laquelle se trouve le Kremlin, et c'est sans doute ce qui l'a déterminé à déposer sa proposition. Celle-ci est évidemment inspirée par le désir fort louable de protéger les garçons de recettes contre ceux qui seraient tentés de les chourrer et de faire mijoter leur cadavre à petit feu, mais elle ne paraît pas la meilleure. M. Coutant voudrait qu'on imposât aux établissements financiers, sous peine de prison, l'obligation de faire accompagner les receveurs chargés d'encaisser une somme supérieure à 5.000 fr. par un de leurs collègues.

Pourquoi, pendant qu'il y est, ne demande-t-il pas qu'on leur adjoigne un gendarme, voire par une brigade d'artillerie. En deux mots, le garde des sceaux a fait ressortir l'étrangeté de cette proposition et M. Coutant s'est si bien rendu compte des sentiments de la Chambre, qu'il n'a pas insisté pour l'urgence et s'est contenté du renvoi à la commission du travail — pourquoi cette fois-ci, le renvoi ? — qui la rapportera à Pâques... ou à la Trinité. Après ce petit lever de rideau, la Chambre s'est replongée dans l'discussion du budget des travaux publics qui commence avec une lenteur désespérante. Ce budget là, c'est d'ailleurs le budget électoral par excellence. Sur presque chaque chapitre, il y a des amendements, sur presque chaque chapitre d'interminables débats s'engagent, où les nombreux spécialistes qui siègent au Palais-Bourbon se donnent libre carrière.

Et l'on vote des 100.000 francs, des 500.000 francs, comme si l'argent ne coûtait rien. Ah ! il est temps qu'on en finisse avec ce budget, sans cela l'équilibre est bien malade.

Pendant une partie de l'après-midi, le bruit a *couru que le gouvernement allait déposer*, comme la note officieuse d'hier semble le faire prévoir, un projet de loi sur la presse. On disait que les ministres étaient réunis dans un bureau de la Chambre, que le président était prévenu.. Bref, on s'attendait à un gros débat, sinon sur le fond du moins sur l'urgence. Rien de tout cela ne s'est produit et l'on est parti sans même savoir si le projet serait déposé ultérieurement.

Une interpellation de M. Chautemps

Paris, 15 décembre. — Le bruit court que M. Chautemps, ancien député de Paris, élu dimanche à Bonneville, déposerait une demande d'interpellation au sujet de la pression électorale qui, dit-il, a été exercée contre lui et qui, même au 16 mai, ne s'est pas appliquée aussi scandaleusement. Il demandera en même temps pourquoi le sous-préfet de Bonneville a été révoqué au lendemain de l'élection.

L'AFFAIRE DREYFUS

Excuses à l'Allemagne

Le *Jour* publie la dépêche suivante. Nous en laissons l'entière responsabilité à notre confrère :

Vienne, 15 décembre. — Le *Wiener Allgemeine Zeitung* publie un télégramme de Berlin annonçant que le marquis de Noailles, ambassadeur de France, a reçu des instructions pour faire au gouvernement allemand des déclarations satisfaisantes touchant l'affaire Dreyfus, exprimant des regrets relatifs à l'attitude de certains journaux parisiens.

DÉCLARATION

d'un membre du conseil de guerre

Le *Matin* a recueilli la déclaration d'un membre du conseil de guerre qui condamna Dreyfus. On sait que l'*Intransigeant*, dans des récits que nous avons reproduits et qui ont été démentis officiellement par le gouvernement, avait dit que des photographies des lettres dérobées à l'ambassade d'Allemagne avaient été communiquées secrètement aux membres du conseil de guerre.

En présence des affirmations de l'*Intransigeant*, nous avons demandé, dit le *Matin*, son opinion à un membre du conseil de guerre qui a condamné Dreyfus. Naturellement, ce n'est qu'en insistant vivement, et après avoir montré à l'honorable officier le démenti du gouvernement, qu'il a consenti à nous faire la déclaration suivante :

« — Oui, il est complètement faux que nous ayons eu sous les yeux, au conseil de guerre, l'original ou un fac similé quelconque d'une ou de plusieurs lettres émanant de l'empereur d'Allemagne ou de son ambassadeur à Paris. C'est tout ce que je veux vous dire. »

L'instruction

Le commandant Ravary entendra probablement demain trois officiers supérieurs du ministère de la guerre, qui ont été mis en courant par le colonel Sandherr de certains dessous de l'affaire Dreyfus.

Les révélations de ces officiers nous révéleront, paraît-il, quelques surprises.

L'entrevue du commandant Esterhazy avec le commandant Ravary, s'est terminée à 4 h. 30.

A sa sortie, le commandant Esterhazy donna à son *cocher l'adresse de son avocat, M. Tessonneau*, chez lequel il se rend après chaque visite au Cherche Midi. Le commandant Ravary a quitté son bureau à 5 h. 30.

Quant à la déposition des employés de la gare de Meaux, elle n'a pu avoir lieu que ce matin, de très bonne heure. En tous cas, aucun indice nouveau n'est recueilli jusqu'à présent dans le fait même de cette déposition.

Dans l'entourage du commandant Esterhazy, on affirme la réelle importance des documents *trouvés, en exprimant la crainte qu'il n'en soit* pas être photographiés, le temps ayant manqué pour faire cette opération.

La déposition de Mme Sandherr

Du *Soir* :

Mme Sandherr, veuve du colonel qui dirigea le service des renseignements au Ministère de la guerre, a été entendue par le commandant Ravary, à qui elle a remis de nouvelles indications sur la demande de M. Mathieu Dreyfus.

Nous pouvons affirmer que les déclarations de Mme Sandherr s'accordent en tous points avec celles de M. Ronsset.

Mme Sandherr n'aurait pas été invitée à se rendre au Cherche-Midi ; c'est chez elle que sa déposition a été recueillie.

La culpabilité de Dreyfus

On lit dans le *Paris* :

« On nous affirme le fait suivant : Lors du pourvoi en cassation, le général Gossart, chargé d'étudier le dossier, fit appeler dans son cabinet Me Demange, voulant lui soumettre les pièces qui formaient l'ensemble de l'accusation.

« Le célèbre avocat, après avoir fait un examen qui dura cinq heures, ferma le dossier et, sur la demande du général Gossart qui le priait de remettre au plus tôt ses conclusions, Me Demange fit une réponse évasive.

« Le surlendemain, le général Gossart désignait d'office un officier pour soutenir les cas de cassation que l'on croyait pouvoir invoquer. Me Demange n'ayant adressé aucune conclusion et ne s'étant point présenté à la barre.

« On connaît le résultat du procès en cassation. Mais, cette attitude de Me Demange ne prouvait-elle pas suffisamment la culpabilité de Dreyfus et l'impossibilité absolue en laquelle se trouvait l'avocat de défendre son client ? »

Me Demange n'a point répondu à cette dernière question.

Dreyfus aux manœuvres

On nous écrit de Saint-Sever :

Ce n'est pas en 1894 que Dreyfus a été attaché à l'état-major du général Garcin, mais en 1893, époque à laquelle il a bien, comme on l'a rapporté, été logé à Saint-Sever.

En 1894, le général Garcin commandait depuis longtemps déjà la 13e division à Chaumont.

En 1894 et en 1896, la 36e division était en manœuvres vers Salies-de-Béarn et non dans les Landes.

L'ASSASSINAT d'un garçon de recettes

Qu'est devenu le cadavre

Paris, 15 décembre. — La Sûreté fait toujours rechercher dans la champignonnière de Carrara le corps de l'infortuné Lamarre que l'on supposa n'avoir pas été brûlé. On est convaincu que l'assassin a menti en ce qui concerne la destruction du cadavre par le feu. Carrara a été poussé à ce mensonge par la terreur qu'il redoute d'éprouver en étant mis en présence des restes de sa victime.

D'autre part, M. Cochefert avait été surpris, nous l'avons dit, de voir que le fer du bandage